
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 12 décembre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, BAUW Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOULLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à LEMOINE Jacky, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DISSAUX Thierry donne

procuration à VERDOUCQ Gaëtan, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELEE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MERLIN Régine donne procuration à MARGEZ Maryse, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Madame OPIGEZ Dorothée est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
12 décembre 2023

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
D'AUCHY-LES-MINES
APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE
PREVISIONNELLE DE L'OPERATION CONSISTANT AU TRANSFERT ET AU
TRAITEMENT DES EFFLUENTS DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'AUCHY-
LES-MINES A LA STATION D'EPURATION DU SIZIAF
PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores

Depuis 2009, le système d'assainissement d'Auchy-les-Mines a été déclaré non conforme au vu de la réglementation nationale et européenne (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) en raison des rejets, par temps de pluie, au milieu naturel. Les études et des travaux réalisés, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les services de l'Etat, ont participé à la mise en conformité du système. Cependant, l'ouvrage épuratoire d'une capacité de 21 000 équivalents habitants (par temps pluie) et deux bassins de stockage et de restitution des effluents restent à réaliser.

La Communauté d'Agglomération est mise en demeure de mettre en conformité le système d'assainissement au 31 décembre 2024, et ce, conformément à l'arrêté préfectoral du 20 mai 2021.

Afin d'étudier toutes les possibilités de mise en conformité du système d'assainissement, une étude de faisabilité a été réalisée portant sur le transfert et le traitement des effluents des communes d'Auchy-les-Mines, Haisnes et des quartiers de Douvrin, Violaines et Hulluch à la station d'épuration du SIZIAF – Parc des industries Artois-Flandres. Les résultats de cette étude confirment la possibilité de réaliser ce projet.

La solution consiste à créer des réseaux de transfert des effluents à partir de la station d'épuration actuelle sur le territoire de la commune d'Auchy-les-Mines jusqu'à la station d'épuration du SIZIAF. Les effluents seront traités dans la deuxième filière (non utilisée à ce jour).

Deux bassins de stockage et de restitution des effluents doivent être construits afin de réduire la saturation des réseaux de transfert par temps de pluie sur les communes de :

- Haisnes-les-la-Bassée, d'un volume estimé à 1 400 m³,

• Auchy-les-Mines, d'un volume estimé à 1 400 m³ sur le site actuel de la station d'épuration d'Auchy-les-Mines.

Des travaux de déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires des communes concernées doivent se poursuivre.

Il est à noter que le projet ne sera pas opérationnel pour le 31 décembre 2024. La mise en conformité du système d'Auchy-les-Mines ne sera pas assurée dans le délai réglementaire.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 7 500 000 € H.T.

Le calendrier prévisionnel prévoit le démarrage des études au 1er trimestre 2024 (pour une durée de 2 ans) et un démarrage des travaux en 2026 (pour une durée de 18 mois).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'eau » du 04 décembre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le programme de l'opération, son enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 7 500 000 € H.T, selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés, et sous réserve de l'approbation de l'opération par les services de l'Etat, et sous réserve de la réalisation d'un avenant aux conventions d'aide financière pour la construction d'une station d'épuration à Haisnes et les nouvelles conditions du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à compter de 2025.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le programme de l'opération, son enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 7 500 000 € H.T, selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés, et sous réserve de l'approbation de l'opération par les services de l'Etat, et sous réserve de la réalisation d'un avenant aux conventions d'aide financière pour la construction d'une station d'épuration à Haisnes et les nouvelles conditions du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à compter de 2025.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le : **19 DEC. 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond



GAQUÈRE Raymond

ANNEXE n°1 : PROGRAMME

MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'AUCHY LES MINES APPROBATION DU PROGRAMME CONSISTANT AU TRANSFERT ET AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'AUCHY-LES-MINES A LA STATION D'EPURATION DU SIZIAF

Les objectifs de l'opération :

Depuis 2009, le système d'assainissement d'Auchy-les-Mines a été déclaré non conforme au vu de la réglementation nationale et européenne (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) en raison des rejets, par temps de pluie, au milieu naturel. Les études et des travaux réalisés, en partenariat avec l'AEAP et les services de l'Etat, ont participé à la mise en conformité du système. Cependant, l'ouvrage épuratoire d'une capacité de 21 000 équivalents habitants (par temps pluie) et deux bassins de stockage et de restitution des effluents restent à réaliser. La Communauté d'agglomération est mise en demeure, de mettre en conformité le système d'assainissement au 31 décembre 2024, et ce, conformément à l'arrêté préfectoral du 20 mai 2021.

Les besoins à satisfaire

Mise en conformité du système d'assainissement d'Auchy-les-Mines.

Les éléments du programme

La solution consiste à créer des réseaux de transfert des effluents à partir de la station d'épuration actuelle sur Auchy les Mines jusqu'à la station d'épuration du SIZIAF- Parc des industries Artois-Flandres. Les effluents seront traités dans la 2^{ème} filière (non utilisée à ce jour).

Deux bassins de stockage et de restitution des effluents doivent être construits afin de réduire la saturation des réseaux de transfert par temps de pluie sur les communes de :

- Haisnes-les-La-Bassée, d'un volume estimé à 1 400 m³,
- Auchy-les-Mines, d'un volume estimé à 1 400 m³ sur le site actuel de la station d'épuration d'Auchy les Mines.

Les contraintes sociales, urbanistiques, environnementales... : Sans objet

Calendrier prévisionnel :

Le calendrier prévoit d'engager l'opération à partir du 1^{er} trimestre 2024 sous réserve de l'approbation du programme par les services de l'Etat et de l'Agence, pour une durée de 3,5 ans (2 ans d'études et procédures réglementaires et 18 mois de travaux (sans aléas)).

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée à 7 500 000 €HT est décrite dans l'annexe financière ci jointe.

Le plan de financement :

Les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie sous réserve de l'approbation de l'opération par les services de l'Etat, de la réalisation d'un avenant aux conventions d'aide financière pour la construction d'une station d'épuration à Haisnes et les nouvelles conditions du 12ème programme de l'AEAP à compter de 2025.

ANNEXE 2 : ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES EN € HT		RECETTES ESTIMEES	
Travaux et aléas	6 500 000 €	<p style="text-align: center;">*sous réserve de l'approbation de l'opération par les services de l'Etat, de la réalisation d'un avenant aux conventions d'aide financière pour la construction d'une station d'épuration à Haisnes et les nouvelles conditions du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie à compter de 2025</p>	
Maîtrise d'œuvre	500 000 €		
Missions diverses et autres frais (études géotechniques, coordination SPS, contrôle technique, levé topographique)	500 000 €		
TOTAL DEPENSES	7 500 000 €	TOTAL RECETTES	7 500 000 €
		Subvention Agence de l'Eau Artois Picardie*	2 127 053 €
		Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane	5 372 947 €